

15 décembre 2016

Jeux olympiques et paralympiques 2024 : Le Conseil national des villes soutient la candidature de Paris

Jeudi 15 décembre, Olivier Klein, vice-président le Conseil national des villes (CNV), a remis à Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports un avis soutenant la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques 2024, en présence de Bernard Lapasset, co-président du comité de candidature Paris 2024. Cet avis a été détaillé et commenté par Vincent Baholet, membre du CNV.



Dans moins d'un an, le 13 septembre 2017, à Lima, les membres du Comité international olympique (CIO) voteront pour élire la ville qui accueillera les JO en 2024. Paris espère remporter cette victoire et « *prouver que le sport est porteur de valeurs profondes et durables, dans des domaines aussi divers que l'éducation, l'environnement, la santé, la cohésion sociale ou le bien-être* ».

Donner aux JO une dimension inclusive et mobilisatrice

Afin de soutenir cette candidature, le Conseil national des villes a rédigé un avis dans lequel il souligne la nécessité de donner aux Jeux olympiques et paralympiques 2024 de Paris une dimension « mobilisatrice » et « inclusive ».

« *C'est une dimension fondamentale, a insisté Patrick Kanner. Cet événement est important pour notre pays et pour nos quartiers. Les habitants doivent se sentir présents et concernés* ».

C'est précisément ce « *supplément d'âme* », « *cette volonté d'associer tout le monde* » à cette grande fête qui « *fera la différence* » de Paris face aux villes candidates.

L'avis du CNV va contribuer à enrichir cette candidature. « *Il nous oblige* » a souligné Patrick Kanner.

Les membres du CNV préconisent d'agir auprès de plusieurs acteurs:

- les habitants des quartiers prioritaires
- les entreprises partenaires des jeux Olympiques
- les actifs de l'événement (salariés, intérimaires...)
- les « ambassadeurs » bénévoles

Toutes leurs recommandations s'inscrivent dans une vision à long terme, afin que les Jeux Olympiques, qui se dérouleront en grande partie en Seine-Saint-Denis (épreuves sportives, village des médias...), **aient une influence durable sur la vie des habitants.**

1. Les habitants des quartiers prioritaires

Pour le CNV, les habitants, et particulièrement les plus jeunes, doivent non seulement participer aux Jeux Olympiques, mais également profiter des retombées positives sur l'emploi (construction, événementiel, communication, restauration...).

Il préconise également :

- D'intégrer des clauses sociales et territoriales aux marchés publics dépassant les seules obligations liées à l'insertion par l'activité économique, en ajoutant des dimensions telles que l'éducation des habitants à la santé, à la consommation, aux droits...
- De mobiliser la jeunesse, notamment par la participation d'une délégation de jeunes des quartiers prioritaires au Congrès de Lima du comité Olympique international 2017.

2. Les entreprises partenaires des Jeux Olympiques

Le CNV souhaite que les entreprises partenaires agissent concrètement pour « l'inclusion sociale ».

Les principales propositions :

- **La création d'une fondation d'entreprises « JO Paris 2024 Inclusifs »** pour que les entreprises œuvrent de façon coordonnée pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes issus des quartiers comme des actifs et des bénévoles de l'événement.
- **L'identification et l'accompagnement de petites et moyennes entreprises (PME) et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI)** pour qu'elles puissent répondre aux appels d'offres
- **La création d'une plateforme unique permettant un accès gratuit et simplifié aux appels d'offre et appels à projet.**

3. Les actifs de l'événement

Qu'ils soient salariés, intérimaires, autoentrepreneurs... tous, insistent les membres du CNV, « *doivent être considérés de façon privilégiée* » et « *accompagnés ultérieurement dans leur parcours professionnel* ». Objectif : leur permettre d'accéder, à l'issue de l'événement, à un parcours d'insertion et aux principales plateformes de recrutement.

4. Les « Ambassadeurs » bénévoles de l'événement

Pour le CNV, l'engagement des bénévoles doit être reconnu professionnellement et socialement.

Pour cela, il préconise :

- Que l'engagement en tant qu'Ambassadeur des JO Paris 2024 ouvre droit à une validation des

acquis de l'expérience (VAE) reconnue par l'État et soit valorisé dans le cadre du Compte personnel d'activité (CPA).

- Qu'une démarche d'accompagnement des volontaires soit proposée pour les aider à identifier les compétences acquises et à cibler les savoirs transférables dans une activité professionnelle future.

« Nous parlerons votre langue »

L'avis souligne que les quartiers prioritaires et leurs habitants peuvent apporter une contribution utile et originale aux Jeux Olympiques, en **valorisant, par exemple, leur diversité culturelle et linguistique**.

Il préconise ainsi d'inscrire dans le dossier de candidature de Paris un chapitre intitulé « *nous parlerons votre langue* ». Le principe est de s'appuyer sur la richesse linguistique des quartiers prioritaires, où se croisent de nombreuses nationalités. « *Les habitants peuvent significativement contribuer au bon accueil sur le plan linguistique des délégations d'athlètes, d'encadrants et de spectateurs pendant l'événement* » estime le CNV.

A savoir :

Le Conseil national des villes (CNV) est une instance de concertation et de propositions, qui conseille le Gouvernement sur l'élaboration de la politique nationale des villes et du développement social urbain. Le secrétariat est assuré par le Commissariat général à l'égalité des territoires. Durant cette mandature, le CNV a répondu à différentes saisines ministérielles aboutissant, durant l'été, à trois avis portant sur :

- la prévention de la (ou plutôt des) radicalisations
- le fonctionnement du fonds de participation des habitants
- l'image des quartiers prioritaires dans les médias.

Ces avis ont été adoptés lors de son assemblée plénière du 22 juin 2016.

Au second semestre, le CNV a poursuivi des travaux lui permettant de rédiger d'une part un avis sur la place des entreprises et la mixité fonctionnelle dans les quartiers prioritaires et d'autre part un avis pour l'appui à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024.